



VISITE – Elus, construisez et rénovez en bois local !

Le 15/02/2024 – de 14h15 à 17h30 - Aubignan

ORDRE DU JOUR

Formateur : Grégory Cornillac - Communes forestières

Intervenants : Richard Vignon - Mairie ; Camille Bertier - Communes forestières

Objectif général de la formation : Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire à l'utilisation des bois locaux pour les projets de construction et rénovation

Objectifs opérationnels : Défendre l'objectif de valoriser les bois locaux dans une construction – Identifier les mises en œuvre de bois les plus adaptées à la valorisation des bois locaux – Orienter un projet de construction ou rénovation public vers le bois local

14h15 – 14h30 Accueil café

14h30– 14h50 **Mot d'accueil** et trajet jusqu'au dojo (un covoiturage sera proposé)

14h50 – 15h50 **Visite du dojo en bois certifié Bois des Alpes**

Présentation du projet : contexte, les produits bois et retour d'expérience des acteurs du projet

15h50 – 16h00 Trajet retour à la salle du conseil

16h00 – 16h15 **Tour de table**

16h15 – 17h15 **Pourquoi et comment valoriser les bois locaux dans les constructions ?**

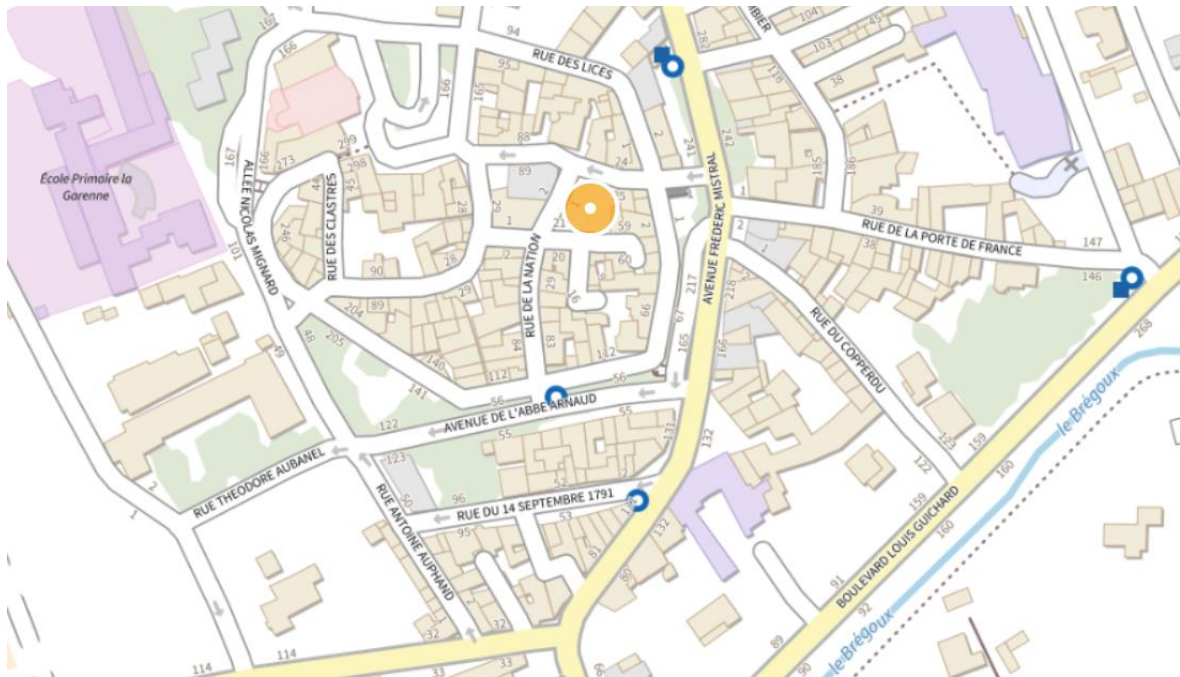
- > Développer la filière bois local : Leviers d'actions des élus
- > La certification Bois des Alpes, un outil de prescription dans les marchés publics
- > Les pins, une ressource valorisable en construction
- > Etre accompagné : Les points essentiels à la réussite d'un projet

17h15 – 17h30 **Clôture**

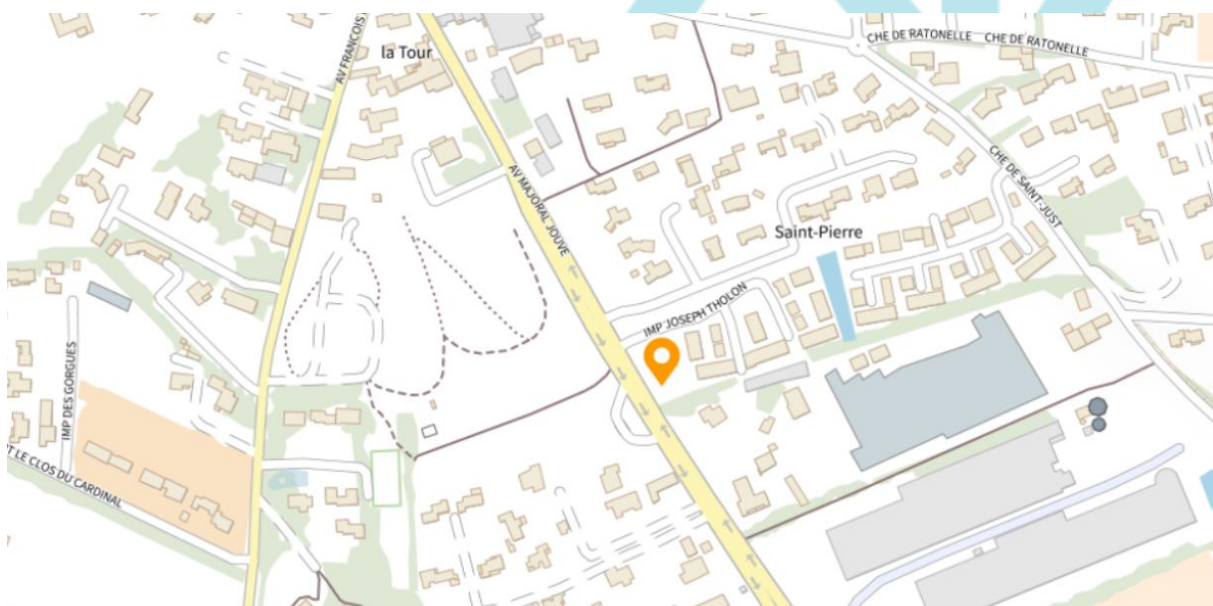
COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org

LIEU DE RENDEZ-VOUS :
Salle du conseil municipal
Mairie d'Aubignan, 1 place de l'hôtel de Ville, 84810 Aubignan



LIEU DE LA VISITE :
Dojo
557 Av. Majoral Jouve, 84810 Aubignan





COORDONNEES SUR PLACE

Camille BERTIER / 07 57 45 63 23

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Présentation et exposé théorique
- Ateliers participatifs
- Visite d'un bâtiment
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le formulaire en ligne, soit par retour du bulletin réponse à l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

Quelques jours avant l'événement, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **12 février 2024**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation de la formation devra être renseigné à l'issue de celle-ci.

COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org



ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

ACCES MOBILITE REDUITE

La salle de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MESURES SANITAIRES

Nous mettons tout en œuvre pour garantir votre sécurité : espacement des participants, désinfection du matériel...

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes Forestières du Vaucluse prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais d'un montant forfaitaire de **60 euros** est demandée.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

La participation demandée (aux non adhérents) peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.

Formation financée avec le concours
de l'Union européenne avec le Fonds
Européen Agricole pour le
Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org